

Décarboner l'Administration publique

15 avril 2021

- Atelier 1 -

Mener un bilan carbone et construire un plan d'actions dans l'administration publique : retours d'expérience et leviers

Ce compte rendu est établi par The Shift Project et n'engage pas les participants.

Pilote : Erwan Proto, chargé de projet « bilan carbone » au *Shift Project*

Co-pilotes : Quentin Guignard, responsable du pôle méthodologie, et Benjamin Boisserie, chef de projet énergie-climat, Association Bilan Carbone (ABC)

Scribe : Mathis Egnell, chargé de projet « santé » au *Shift Project*

I. Comment mener à bien un bilan carbone complet ?

a. Quelles difficultés lors de la mise en œuvre ?

Au cours de cet atelier, tous les participants qui ont pu assister de près ou de loin à la réalisation d'un bilan carbone ont soulevé les nombreuses difficultés qui en découlaient.

Un des freins majeurs auquel ils sont confrontés est lié au **manque d'accompagnement**. Pour réaliser un premier bilan carbone il faut souvent **se former seul** et se lancer dans un exercice qui manque de cadrage et de suivi. À ce manque de suivi en interne s'ajoute un **manque de répondant et de contrôle en externe**. En effet, il est compliqué de trouver un acteur facilement accessible pour contrôler la méthodologie suivie et pour faire des retours sur le bilan carbone une fois réalisé.

Un membre de l'Association Bilan Carbone (ABC) soulignait à ce titre que, s'il n'y a pas d'organisation institutionnelle dédiée à ce besoin d'accompagnement, l'ABC, en tant que porteuse de la méthodologie du Bilan Carbone ®, accompagne les organisations dans leur démarche de transition et peut répondre aux questions qu'elles se posent. Pour toute personne lisant ces lignes et souhaitant en savoir plus : contact@associationbilan carbone.fr

La réalisation d'un bilan carbone se fait souvent à l'initiative d'un ou de plusieurs membres de l'entité publique qui le réalisent de manière bénévole, **avec peu de moyens et de temps et surtout avec peu de suivi de la part de la direction**.

Cet exercice, pour qu'il soit correctement réalisé, **nécessite une étroite collaboration entre les différents « départements » qui constituent l'entité, notamment lors de l'étape de la récolte des données**. Or, ce projet peut ne pas apparaître comme une priorité pour les agents publics qui ne se sentent pas directement concernés. En plus de rallonger le temps mis pour mener à bien ce projet, cela n'incite pas à évaluer les émissions associées au scope 3 qui sont pourtant nécessaires si l'on souhaite que le Bilan carbone soit complet.

Ainsi, les difficultés qui découlent de la réalisation d'un tel exercice sont liées aux manques :

- de moyens financiers,
- de connaissances/formation sur le sujet,
- de suivi et de retours sur l'exercice une fois réalisé,
- d'intérêt de la part des individus concernés
- de temps.

b. Former aux enjeux environnementaux

L'ensemble des difficultés évoquées lors de cet atelier **ont permis de mettre en évidence le manque de formation aux enjeux environnementaux** de la part des membres de l'administration publique.

Ainsi, selon un membre de l'Association Bilan Carbone et un membre du ministère de la Transition écologique, **la première chose à faire, avant même de passer à la réalisation d'un bilan carbone, est de former les élus, les administrations, les collectivités aux enjeux énergie-climat**. Avec une telle formation, on se rend mieux compte des principaux postes d'émissions, des données à récupérer et de la méthodologie à suivre.

Selon un chef de service des sapeurs-pompiers, le manque de formation et de sensibilisation à de tels enjeux explique notamment pourquoi il est si difficile et chronophage d'embarquer tout le monde dans la réalisation du bilan carbone et donc par exemple de récupérer les données nécessaires à l'évaluation du scope 3.

La formation et la sensibilisation seraient ainsi favorables à la bonne dynamique du projet. Cette formation peut alors s'appuyer sur des outils comme la **fresque du climat** par exemple.

c. Augmenter la fréquence des bilans carbone

L'article 75 de la loi Grenelle II indique que **toutes les personnes morales de droit public de plus de 250 salariés** et les **collectivités de plus de 50 000 habitants** sont assujetties à l'obligation de réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre.

Les acteurs publics doivent ensuite renouveler ce bilan carbone tous les trois ans.

Or, plusieurs participants à l'atelier ont été d'accord pour dire que **la loi n'était pas assez exigeante et qu'attendre trois ans pour refaire un bilan carbone était trop long**.

Ce délai de trois ans entre chaque bilan ne permet pas de résoudre les différentes difficultés rencontrées qui ont été détaillées plus haut.

En effet, **refaire un bilan carbone trois ans après le premier revient à reprendre tout depuis le début**. Cela implique notamment de passer beaucoup de temps à reprendre la méthodologie, à réétudier le périmètre de l'étude... En trois ans, les structures peuvent avoir suffisamment évolué pour

que les interlocuteurs à contacter pour récupérer les données ne soient plus les mêmes. Enfin, trois ans plus tard, la personne en charge du projet peut être différente de la précédente. **La législation n'est ainsi pas propice au développement d'automatismes autour de cet exercice.**

Selon une consultante bilan carbone et une conseillère municipale, il serait plus judicieux de réduire le temps entre deux bilans carbone successifs à **un an**. Ainsi, de la même manière qu'une entreprise sort un rapport d'activité tous les ans, **les entités publiques devraient sortir leur bilan carbone tous les ans.**

Avec une telle fréquence il serait alors possible de **développer des automatismes** permettant de réduire le temps nécessaire à un tel exercice. D'une année sur l'autre il deviendrait plus simple de solliciter les différents « départements » qui composent l'entité et de récupérer plus facilement les données nécessaires.

Ainsi, si cela est mis en place en plus de la formation aux enjeux environnementaux, **la question du carbone pourrait devenir une priorité pour les administrations publiques.**

Un membre de l'Association Bilan Carbone, favorable à la diminution du délai entre deux bilans carbone, parle de chemin d'apprentissage : **on apprend en faisant.**

Avec un tel délai, on peut se contenter, pour le premier bilan carbone, d'évaluer les émissions des postes les plus faciles à estimer (souvent le scope 1 et 2) puis, l'année suivante, on peut améliorer le modèle en intégrant le scope 3 et ce, jusqu'à obtenir l'estimation la plus précise de l'empreinte carbone de son entité. **Plus on en fait, plus on devient mature et efficace et plus on comprend où chercher l'information.**

Cette incrémentation peut se faire en deux ou trois exercices, et être ensuite stabilisée en termes de périmètre lorsque l'organisation est assez mature sur son compte de scope 3. Cela permet ensuite de comparer d'une fois sur l'autre des bilans carbone ayant le même périmètre, et donc **d'évaluer l'évolution des émissions de l'entité dans le temps** (même si on peut toujours comparer un bilan actuel plus complet avec un plus ancien en ne comparant que la part du périmètre prise en compte dans l'ancien).

L'ensemble des mesures qui ont été débattues lors de cet atelier ont surtout pour vocation à **inciter** les entités qui composent le périmètre de l'administration publique à faire leur bilan carbone.

Rappelons tout de même que l'article L229-25 du Code de l'environnement précise au paragraphe III que *« l'autorité administrative peut sanctionner les manquements à l'établissement ou à la transmission du bilan des émissions de gaz à effet de serre par une amende n'excédant pas 10 000 €, montant qui ne peut excéder 20 000 € en cas de récidive. »*

Cependant, l'idée de mettre en place des sanctions économiques plus lourdes a quant à elle été rapidement écartée. En effet, même si de telles mesures sont efficaces lorsqu'elles sont tournées vers des entreprises privées non vertueuses, plusieurs participants se sont interrogés sur la capacité de l'Etat à durcir les sanctions envers les entités publiques non conformes.

II. Comment agir sur la base du bilan carbone ?

La suite des débats a porté sur le plan d'actions de réduction des émissions de GES qui suit le bilan carbone. Cela nous rappelle que le bilan carbone n'est pas un but en tant que tel, mais le moyen pour faire ce qui compte vraiment : mettre en place une stratégie bas-carbone et réaliser un plan d'actions efficaces d'atténuation des émissions de GES.

Cette partie vient en complément de la partie précédente puisque, selon les participants de l'atelier, **une bonne connaissance des enjeux énergie-climat s'accompagne souvent d'un bon plan d'actions**. On revient ici à la nécessité de former les acteurs aux enjeux environnementaux.

Selon un chef de service des sapeurs-pompiers, la sensibilisation à ces enjeux est **nécessaire pour permettre la mise en place de mesures efficaces du point de vue du carbone mais peu intéressantes d'un point de vue économique**.

Selon un membre du ministère de la Transition écologique, il est très important d'embarquer le plus de monde possible dès la réalisation du bilan carbone pour ensuite faciliter la mise en place du plan d'actions. Cela rejoint encore une fois la question de la formation et de la sensibilisation.

Le mieux serait d'ailleurs **d'inclure la direction dans les discussions** et, si possible, directement dans le projet en mettant en place un comité de pilotage avec à sa tête un membre haut placé de l'entité.

De plus, la proposition évoquée plus haut concernant le délai entre chaque nouveau bilan carbone prend aussi du sens dans cette partie de l'exercice. Plus on réalise des bilans carbone à intervalle de temps court, plus on peut se rendre compte de la dynamique de nos émissions et **de l'efficacité associée à chaque mesure prise**.

Enfin, pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures proposées dans le plan d'actions, il serait préférable de procéder à une **consultation** des différents agents de l'entité. Cela favoriserait alors l'inclusion de ces personnes qui pourraient ensuite être forces de proposition.